**Réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'environnement et le changement climatique**

**13 mai 2014, Athènes**

***Déclaration***

Les ministres chargés de l'environnement et du changement climatique, et autres chefs de délégation, sous la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée assurée par M. T. Al Shakhshir, ministre de l'environnement, pour le Royaume hachémite de Jordanie, et par M. J. Potočnik, commissaire chargé de l'environnement, pour l'Union européenne, réunis à Athènes le 13 mai 2014,

*Rappelant*

* la Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, la Déclaration de Marseille de novembre 2008 et les conférences ministérielles pertinentes de l'UpM;
* la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (la «Convention de Barcelone»), ses protocoles et décisions, et en particulier la Déclaration de la 18e réunion ordinaire des parties contractantes (la «Déclaration d'Istanbul»), et la décision IG.21/14 sur l'adoption d'un mémorandum d'accord et d'un programme de travail conjoint avec l'UpM, ainsi que le Plan d'action pour la Méditerranée et la Stratégie méditerranéenne de développement durable;
* la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, organisée au Caire le 20 novembre 2006, qui a avalisé l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la mer Méditerranée («Initiative H2020»);
* la Conférence des Nations unies sur le développement durable, ses principes directeurs, ainsi que Rio +20 et son document final «L'avenir que nous voulons», et les travaux en cours au sein des institutions des Nations unies en vue de l'élaboration d'objectifs de développement durable;
* la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et les conventions sur la diversité biologique et la lutte contre la désertification, ainsi que les protocoles et décisions pertinents;
* le Cadre d'action de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015;
* les conclusions et recommandations de la conférence des parties prenantes qui s'est tenue à Amman les 10 et 11 mars 2014;

*Vivement préoccupés* par les défis croissants liés à l'environnement et au climat que connaît la région toute entière, lesquels risquent d'être encore aggravés par la croissance démographique et l'urbanisation rapides, associés à une utilisation non durable des ressources naturelles et des tendances de production et de consommation non viables, et *reconnaissant* que, si ces défis ne sont pas pris en charge de manière adéquate, ils pourraient devenir une source d'instabilité de plus en plus importante et nuire aux conditions de vie des générations actuelles et futures dans la région;

*Vivement préoccupés* par les incidences du changement climatique sur la région, et singulièrement sur les pays vulnérables, comme l'ont encore montré les dernières conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et plus particulièrement préoccupés par le fait qu'en tant que zone éminemment sensible en matière de changement climatique, la Méditerranée est confrontée à une vulnérabilité et à des impacts climatiques aggravés sur les plans des ressources en eau douce, de la sécurité de l'approvisionnement en eau, des phénomènes météorologiques extrêmes, des pratiques d'élevage et de la sécurité alimentaire, de la santé humaine et des infrastructures urbaines, de l'énergie, du tourisme et de la croissance économique;

*Soulignant* *en outre* la nécessité pour les pays causant ou rejetant de la pollution dans l'écosystème marin et/ou les zones côtières de la Méditerranée de prendre des mesures immédiates et concrètes pour éliminer cette pollution;

*Reconnaissant* les effets négatifs des conflits sur l'environnement et le développement durable;

*Soulignant* le besoin de protéger l'héritage naturel et les ressources de toutes formes de destruction ou détérioration dans la région méditerranéenne;

*Soulignant* la nécessité de préserver le patrimoine national des effets négatifs du changement climatique;

*Soulignant* les opportunités qu'offrent les modes de consommation et de production durables en termes de croissance verte, sobre en émissions et bleue dans le contexte du développement durable de la région;

*Rappelant* la nécessité constante de renforcer la coopération internationale, en particulier dans les domaines du financement, du transfert technologique et du renforcement des capacités, conformément à la Déclaration de Rio +20;

*Réaffirmant* qu'une coopération régionale cohérente et efficace est nécessaire pour relever ces défis, et *soulignant* le rôle de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

**En ce qui concerne l'Initiative H2020 pour la dépollution de la mer Méditerranée**

Saluent l'évaluation à mi-parcours de l'Initiative H2020, en tant que principal élément de l'initiative phare de l'UpM de dépollution de la mer Méditerranée, prennent note des conclusions et recommandations des diverses études, telles que présentées dans le rapport de synthèse, et se félicitent des progrès réalisés au sein de ses différentes composantes (renforcement des capacités, examen et suivi, recherche, et réduction de la pollution). Se réjouissent, en particulier, des avancées significatives liées aux investissements réalisés dans des infrastructures critiques, au développement du capital humain et à l'intégration de la dimension environnementale dans d'autres politiques, et soulignent le ciblage stratégique assuré par la liste des points focaux du PAM/PNUE et les plans d'action nationaux (PAN).

Reconnaissent toutefois que les progrès ont, dans certains cas, été retardés par une mise en œuvre insuffisante des politiques et mesures nationales concernant le financement et la gestion durables des infrastructures, que de nouvelles priorités apparaissent, et que la difficulté reste d'avoir un tableau précis de l'état de la mer Méditerranée.

Soulignent que si les efforts en vue de dépolluer la mer Méditerranée d'ici à 2020 ne sont pas considérablement intensifiés, l'objectif ne sera pas pleinement atteint.

Dans ce contexte, les ministres

* renouvellent leur soutien à l'Initiative Horizon 2020, réaffirmant la pertinence toujours actuelle de ses quatre composantes et des trois secteurs ciblés (eaux usées, déchets solides et émissions industrielles), et conviennent de renforcer sa dimension de prévention de la pollution et de prêter attention aux questions émergentes et connexes, comme les déchets dangereux et les déchets en mer;
* appellent à renforcer plus avant les synergies avec la Convention de Barcelone, entre les principaux acteurs régionaux et d'autres initiatives régionales, y compris celles qui visent à accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables (MCPD);
* s'engagent à prendre des mesures énergiques pour assurer la mise en œuvre et l'application intégrales de politiques soutenant les objectifs de l'Initiative H2020, en accord avec l'approche écosystémique (ECAP) et les priorités incluses dans les PAN et, le cas échéant, avec le soutien de la composante «renforcement des capacités»;
* s'engagent à répondre aux besoins en matière de données en appliquant les principes du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) conformément aux engagements pris au titre des décisions ECAP dans le cadre de la Convention de Barcelone, et en contribuant également à son programme régional de surveillance intégrée;
* s'engagent à prendre des mesures pour accélérer les réformes nécessaires à la création d'un climat d'investissement favorable et durable, et à veiller à une préparation et à une mise en œuvre adéquates des projets;
* s'engagent à prendre en compte le principe des responsabilités communes mais différenciées entre partenaires euro-méditerranéens et à développer les mesures d'incitation nécessaires pour accroître le transfert de connaissances et de technologies. Dans ce contexte, appellent à une intensification des efforts visant à intégrer les résultats de la recherche dans la prise de décision politique;
* réaffirment leur engagement à soutenir la création d'un réservoir de projets pertinents, saluent MeHSIP II, le mécanisme d'appui à la préparation de projets, et invitent tous les acteurs concernés à poursuivre leurs travaux communs en vue de l'élaboration de critères permettant la hiérarchisation des investissements durables, en se basant notamment sur les résultats de l'étude fournie par le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (secrétariat de l'UpM), et en s'alignant, le cas échéant, sur le processus de révision des PAN actuellement entrepris par le PAM/PNUE;
* insistent sur la nécessité de restructurer le sous-groupe H2020 pour la réduction de la pollution, et en appellent en particulier à la pleine implication du secrétariat de l'UpM;
* chargent le comité directeur de l'Initiative H2020, de même que le secrétariat de l'UpM et le PAM/PNUE, d'établir d'ici à décembre 2014 un programme de travail pour la deuxième phase sur la base des orientations fournies dans la présente déclaration et les précédentes, et lui demandent de rendre compte régulièrement de ses progrès aux hauts fonctionnaires. Les ministres appellent à la coopération entre les secrétariats de l'UpM et de la Convention de Barcelone au moyen de la mise en œuvre du mémorandum d'accord de 2013, et invitent à étudier les possibilités de rationaliser les points focaux du PAM et de l'Initiative H2020, ainsi que les réunions y afférentes.

**En ce qui concerne la consommation et la production durables**

Les ministres reconnaissent que le passage à des modes de consommation et de production durables est essentiel pour réduire la pollution et les déchets, ainsi que pour accroître l'efficacité des ressources et de l'énergie et partant, la prévention des incidences du changement climatique. Cette transition vers une économie verte et sobre en émissions offrira de réelles opportunités en termes de préservation des ressources naturelles, de création d'emplois, d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et d'avenir durable.

Les ministres saluent l'adoption par les chefs d'État du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (MCPD) lors de la conférence Rio +20;

Les ministres prennent note de la décision en matière de MCPD prise dans le cadre de la Convention de Barcelone, et soutiennent l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route régionaux sur les modes de consommation et de production durables en accord avec ladite décision;

Dans ce contexte, les ministres

* s'efforceront d'engager les réformes politiques requises pour fournir les mesures incitatives et les signaux appropriés pour accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, tout en prêtant attention au développement économique inégal et aux disparités sociales parmi les pays méditerranéens;
* expriment leur soutien à l'économie verte et sobre en émissions et au nécessaire transfert d'innovation et de technologie dans le domaine des produits et services durables et des nouveaux modèles économiques durables, ainsi qu'à des outils tels que l'éco-conception. Reconnaissent par ailleurs le potentiel en termes de croissance bleue durable et constatent la nécessité de promouvoir le développement d'activités marines et maritimes innovantes et durables. Dans ce contexte, les ministres sont favorables aux différentes plateformes de développement et de diffusion des meilleures pratiques qui démontrent les avantages économiques et les solutions techniques permettant de rendre les processus de production et les modes de consommation plus efficaces et respectueux de l'environnement;
* s'engagent à développer des activités afin d'assurer la couverture intégrale de la région;
* appuient fermement les efforts complémentaires de l'Union européenne et du secrétariat de l'UpM concernant les MCPD. Dans ce cadre, se réjouissent du lancement du programme SWITCH-Med avec le soutien de l'Union européenne et de la labellisation par l'UpM du projet Med ReSCP. Il est un fait admis que ces programmes apportent un soutien important à la transition vers des modes de consommation et de production durables et à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.

**En ce qui concerne le changement climatique**

Les ministres notent avec une grande inquiétude les incidences du changement climatique sur la croissance économique et le développement, lesquelles s'aggraveront inévitablement si le problème du changement climatique n'est pas traité de manière adéquate et urgente, avec la détermination et les actions requises. La disponibilité et la qualité de l'eau ont été affectées de façon significative, ce qui a eu des répercussions négatives sur les secteurs économiques concernés du bassin méditerranéen, en particulier dans les pays du Sud les plus vulnérables. L'élévation du niveau de la mer et ses incidences sur les côtes, ainsi que la désertification sont également un sujet de préoccupation. Ils reconnaissent le besoin croissant pour la région, et sa prospérité future, d'améliorer sa résilience climatique, notamment dans des secteurs clés de l'économie comme l'agriculture et l'eau, mais aussi dans la perspective de la sécurité alimentaire. S'ils reconnaissent les défis soulevés par la transition vers des économies en développement sobres en émissions et durables, les ministres font également valoir les avantages et les opportunités résultant d'une telle transformation, y compris pour la croissance et la création d'emplois, et se déclarent disposés à améliorer leur coopération à cet égard;

Prenant en considération le cinquième rapport d'évaluation du GIEC, les ministres reconnaissent l'urgente nécessité d'actions visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre avant et après 2020 de sorte à pouvoir contenir l'augmentation de la température mondiale sous les 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, en reconnaissant que cet objectif est réalisable et peut aussi engendrer d'importants bénéfices connexes;

Les ministres réaffirment leur détermination à œuvrer ensemble à l'adoption d'un accord mondial équitable, ambitieux et juridiquement contraignant à Paris en 2015, comme convenu à Durban. Les ministres rappellent la nécessité d'intensifier les préparatifs nationaux en vue de soumettre les «contributions déterminées nationalement envisagées» bien avant la conférence de Paris et, pour les pays prêts à le faire, dans le courant du premier trimestre 2015, comme convenu à Varsovie, ainsi que l'importance du financement de l'adaptation au changement climatique, dans le contexte de l'accord de 2015. Les ministres conviennent de continuer à œuvrer ensemble à l'étude de modalités et moyens permettant d'accroître le soutien aux préparatifs nationaux (renforcement des capacités, notamment);

Les ministres prennent également note de l'initiative du secrétaire général des Nations unies d'accueillir un sommet des dirigeants mondiaux en septembre 2014 comme une opportunité de générer une puissante dynamique dans la perspective de la conférence de Lima en décembre 2014 et, plus généralement, de l'accord de 2015, et de catalyser le soutien aux actions en faveur du climat parmi tous les acteurs concernés avant et après 2020. Les ministres se félicitent des travaux préparatoires audit sommet des dirigeants mondiaux menés lors de la réunion «Abu Dhabi Ascent» de mai 2014;

Les ministres prennent acte des efforts permanents en matière de climat et de l'évolution récente des politiques et mesures climatiques dans toute la région euro-méditerranéenne, prennent note avec satisfaction des progrès réalisés à ce jour au travers de projets, d'initiatives et d'investissements en lien avec le développement à faibles émissions et le renforcement de la résilience climatique, et soulignent l'importance d'une intensification des efforts en vue de soutenir plus avant l'avènement d'économies sobres en émissions et résilientes au climat, en accord avec la situation et les priorités de chaque État, ainsi que leurs objectifs en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable;

Les ministres soulignent l'importance de l'évaluation de la vulnérabilité régionale afin de déterminer les zones sensibles aux effets climatiques et de soutenir le cadre régional d'adaptation au changement climatique en cours d'élaboration dans le cadre du PAM/PNUE;

Les ministres relèvent par ailleurs la possibilité de s'appuyer sur des initiatives, outils et mécanismes pertinents concernant, entre autres, les modes de consommation et de production durables, l'économie verte ou la croissance verte, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la gestion intégrée du littoral, le développement urbain durable, la gestion durable des terres, la réduction et la gestion des risques de catastrophe, mais aussi l'intégration des considérations liées au changement climatique dans d'autres politiques clés (eau, agriculture, énergie, transport, tourisme, gestion des déchets et construction, par exemple), et insistent sur la nécessité d'exploiter davantage les synergies de ces secteurs avec d'autres domaines et projets connexes;

Les ministres soulignent la possibilité d'exploiter pleinement les initiatives et mécanismes existants comme, en particulier, la Facilité d'investissement de l'UE dans le cadre de la politique de voisinage, le Programme de renforcement des capacités sur les faibles émissions, le Partenariat de préparation au marché, l'intégration de la variabilité et du changement climatiques dans des stratégies nationales visant à mettre en œuvre le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (protocole GIZC), l'Évaluation des besoins technologiques, le Transfert de technologies vertes, l'Alliance mondiale contre le changement climatique, ainsi que les projets régionaux ciblant de manière spécifique l'assistance technique et le renforcement des capacités sur le changement climatique (à savoir CLIMA South et ECRAN);

Les ministres saluent également l'engagement de l'Union européenne à consacrer 20 % de son budget 2014-2020 à des dépenses en rapport avec le climat, et soulignent l'importance des facilités d'investissement pour les projets et initiatives liés au climat;

Dans ce contexte, les ministres

créent un «Groupe d'experts de l'UpM sur le changement climatique» et conviennent que sa première réunion aura lieu en octobre 2014;

demandent à ce Groupe d'experts de se réunir au moins une fois par an et de réunir régulièrement les gouvernements, les agences, la société civile, les institutions internationales concernées en ce compris les donateurs internationaux, des représentants du secteur privé et d'autres experts, le cas échéant de l'Union pour la Méditerranée, en vue de

* promouvoir une meilleure connaissance des défis communs posés par le changement climatique dans toute la région, de manière à faciliter la prise en charge des préoccupations régionales, nationales et locales;
* permettre, selon le cas, des échanges multilatéraux et multipartites portant sur la coopération transfrontalière et régionale en matière de changement climatique, en ce compris l'échange d'informations et des meilleures pratiques;
* encourager et faire progresser la discussion sur les mesures prioritaires d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce phénomène, y compris, à titre non exhaustif, le développement sobre en émissions et résilient au climat dans la région, ainsi que les coûts, les bénéfices connexes et la faisabilité y afférents;
* catalyser l'identification, le développement et le soutien de projets et d'initiatives concrets liés au développement sobre en émissions et résilient au climat, croissance et économie vertes y comprises, auprès des parties prenantes clés ainsi que des investisseurs et donateurs publics et privés potentiels; promouvoir l'élaboration de stratégies de développement sobre en émissions (LEDS) et notamment les instruments de base (systèmes de surveillance, de notification et de vérification, par exemple), les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les politiques d'adaptation, élaboration de scénarios et évaluations d'impact y comprises, en étroite synergie, le cas échéant, avec des actions liées à la gestion des risques de catastrophe;
* soutenir et encourager plus avant le travail relatif au changement climatique des autorités locales et régionales, ainsi que de la société civile et du secteur privé, et notamment la Convention des maires ou les initiatives de villes durables;

Le Groupe d'experts sera présidé conjointement par les coprésidences de l'UpM. Le secrétariat de l'UpM assurera le secrétariat du groupe;

Les ministres demandent un suivi de la présente déclaration et invitent le Groupe d'experts à rendre compte de ses progrès durant le second semestre 2015 au niveau des hauts fonctionnaires.

**En ce qui concerne les autres questions environnementales**

En outre, les ministres

* réaffirment la valeur fondamentale de la diversité biologique, en particulier des écosystèmes marins et côtiers qui fournissent des biens et services essentiels pour la subsistance des populations dans toute la région méditerranéenne;
* dans ce contexte, réaffirment leur engagement à réaliser les Objectifs d'Aichi acceptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les engagements souscrits dans le cadre de la Convention de Barcelone, en particulier concernant les aires marines protégées, l'approche écosystémique et le plan d'action pour l'application du protocole GIZC. Dans ce contexte, les ministres saluent la création par Monaco, la France et la Tunisie d'un Fonds fiduciaire pour les aires marines protégées de Méditerranée, ouvert à toutes les parties;
* soulignent l'importance d'une avifaune riche et diversifiée et se réjouissent des recommandations émises dans le cadre de la Convention de Berne, en particulier les plans d'action de Larnaka et de Tunis, ainsi que des initiatives prises au titre de l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie;
* plaident pour l'application des instruments de politique intersectoriels disponibles dans le cadre de la politique maritime intégrée, comme l'aménagement de l'espace marin, en vue d'intégrer les préoccupations environnementales et climatiques dans des politiques horizontales pertinentes;
* reconnaissent que le bassin méditerranéen connaît une urbanisation croissante. Mais si elles concentrent les défis en matière d'environnement et de changement climatique, les villes de la région offrent aussi l'opportunité de dégager des solutions ciblées et efficaces, qui amélioreront la qualité de vie de leurs citoyens. Des initiatives comme les Éco-villes méditerranéennes lancées par la Jordanie, ou la Convention de Barcelone associant l'UpM et l'UE, et les initiatives relatives aux villes durables lancées dans le cadre de la Convention des maires sont reconnues comme des instruments importants pour faire avancer les actions et partager un même engagement.

**En ce qui concerne la gouvernance environnementale et climatique et l'implication des parties prenantes**

Les ministres s'efforcent de prendre des mesures appropriées pour faire en sorte que l'environnement et le changement climatique soient intégrés dans les politiques sectorielles et les structures institutionnelles, en promouvant et en renforçant la coopération entre les ministères, les agences, les autorités locales et régionales, et les secteurs privé et public;

Les ministres soulignent le rôle important que la société civile, y compris les ONG reconnues et enregistrées, les établissements d'enseignement, les établissements financiers et les centres de recherche, les autorités locales et régionales, le secteur privé, et les autres parties prenantes peuvent jouer dans la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques. Les ministres admettent que des mesures sont nécessaires pour accroître les opportunités et leur capacité à prendre part aux processus décisionnels.

**En ce qui concerne la nécessité de renforcer la sensibilisation et l'éducation**

Les ministres reconnaissent l'importance de l'éducation et de la sensibilisation en tant que condition préalable à la prise en charge des défis environnementaux et climatiques, et approuvent en conséquence la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable annexée à la présente déclaration, et encouragent l'ensemble des pays, des parties prenantes et des médias de la région à la mettre en œuvre de la meilleure manière possible.

**En ce qui concerne la nécessité d'assurer la mise en œuvre des investissements environnementaux et climatiques requis**

Les ministres reconnaissent la nécessité de veiller à ce que les mesures et politiques requises pour apporter des réponses aux enjeux environnementaux et climatiques soient clairement érigées au rang de priorités, pleinement intégrées dans leurs stratégies nationales de développement, dotées de ressources adéquates et, plus important encore, assorties de plans de travail clairs et précis. Un message clair sera ainsi envoyé aux donateurs internationaux, régionaux et bilatéraux, aux institutions financières internationales, au Fonds vert pour le climat (qui doit être rendu pleinement opérationnel) et au secteur privé quant à l'importance de leur contribution, en plus des ressources nationales, pour la mise en œuvre des investissements requis.

Les ministres reconnaissent également que des ressources accrues ainsi qu'une planification plus stratégique des investissements environnementaux et climatiques seront indispensables pour faire face aux défis qui se posent à la région méditerranéenne, identifiés entre autres dans la présente déclaration, et invitent les institutions financières internationales et les donateurs concernés, en ce compris le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les investisseurs privés, à envisager de fournir les ressources financières nécessaires pour soutenir les priorités définies dans la présente déclaration;

Les ministres invitent le secrétariat de l'UpM et l'UpM à poursuivre la labellisation de projets conformément aux recommandations ci-dessus et, en étroite coopération avec tous les acteurs concernés, à accroître davantage encore la visibilité, l'appropriation et l'accès au financement, et recommandent aux institutions financières internationales et aux donateurs concernés, y compris le FEM, de privilégier le financement des projets, en cours et planifiés, labellisés par l'UpM;

Les ministres reconnaissent l'instrument de jumelage de l'Union européenne comme un outil important pour établir des partenariats administratifs en vue de renforcer les politiques et capacités nationales;

Les ministres insistent sur la nécessité de promouvoir des approches intégrées pour les investissements dans les projets, en mettant en avant le *Programme intégré pour la protection du lac de Bizerte contre la pollution*, qui bénéficie du label UpM, comme un modèle de réussite, et invitent les institutions financières internationales à s'engager pleinement dans les mécanismes existants durables d'appui à la préparation de projets et à développer ou renforcer d'autres outils financiers jugés nécessaires pour encourager de tels projets.

Les ministres invitent les experts et les fonctionnaires de haut niveau à se réunir régulièrement, au moins une fois tous les deux ans et, le cas échéant, en synergie avec d'autres réunions régionales traitant des questions environnementales ou climatiques, tant que de telles réunions demeurent pertinentes, sous la forme d'un «Groupe de travail de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique» en vue d'assurer le suivi de la présente déclaration et d'évaluer les progrès réalisés. Ce groupe de travail sera présidé conjointement par les coprésidences de l'UpM, et le secrétariat de l'UpM en assurera le secrétariat.

Enfin, les ministres tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance au gouvernement de la Grèce pour sa chaleureuse hospitalité et au secrétariat de l'UpM pour l'aide apportée à l'organisation de cette réunion.